

Déclaration obligatoire VIH/sida – mise à jour 2008

Informations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Karim Boubaker, Martin Gebhardt

Surveillance VIH et sida

La surveillance épidémiologique des maladies transmissibles est un processus qui doit être modifié régulièrement afin de permettre une réponse de santé publique adaptée. Les développements dans le domaine de la surveillance VIH ont montré qu'il est primordial de reconnaître les infections VIH récentes et de caractériser le virus (sous-type, résistances, voir concept suisse de test VIH actuel [1]). L'objectif est avant tout de prendre des mesures capables d'interrompre précocement la chaîne de transmission. Dans le cas présent, de donner aux spécialistes de la prévention des informations qui permettent d'identifier des groupes particulièrement à risque d'infection afin de mieux cibler les mesures immédiates de prévention, et aux médecins traitants les informations nécessaires pour des décisions de traitement. Ces informations sont en outre importantes pour obtenir une image complète de la prise en charge des patients infectés par le VIH en Suisse. D'autre part, la surveillance du sida a perdu son rôle pour le suivi de l'épidémie en soi.

La surveillance des infections par le VIH en Suisse repose sur une déclaration obligatoire des onze laboratoires de confirmation (tab. 1) adressée aux médecins cantonaux et à l'OFSP et sur une déclaration complémentaire des médecins adressée directement à l'OFSP.

Une des difficultés que nous rencontrons dans la surveillance du VIH sous sa forme actuelle est liée au délai de déclaration, en partie dû à la complexité du processus de déclaration. D'autre part, bien que cela soit mentionné explicitement dans l'Ordonnance du Conseil fédéral sur la déclaration des maladies transmissibles de l'homme (RS 818.141.1, www.admin.ch/ch/f/rs/

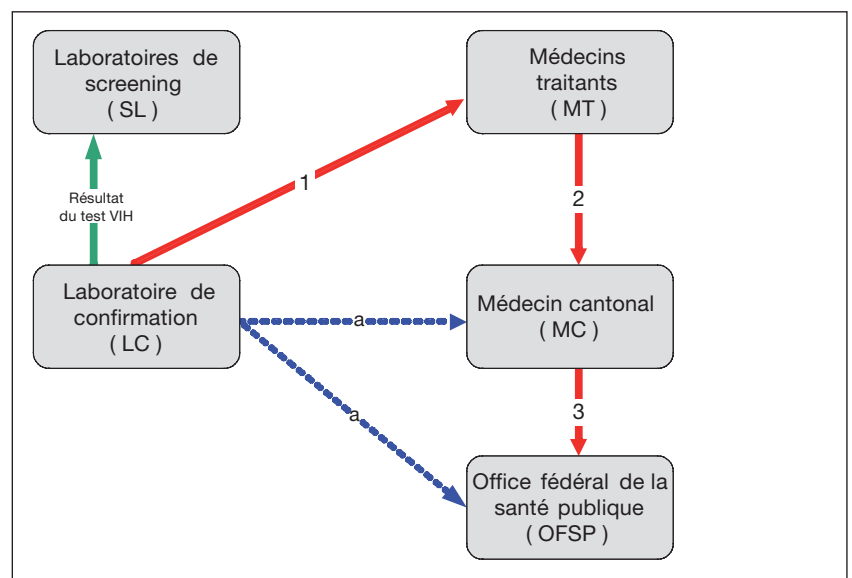
c818_141_1.html), les laboratoires de confirmation ont des difficultés à transmettre, avec la déclaration de laboratoire, les noms et adresses des médecins qui demandent le test de confirmation. En cas de retard de déclaration complémentaire, il devient alors très difficile d'identifier le médecin et de le contacter pour un rappel de déclaration.

Modifications 2008

Les modifications 2008 de la surveillance VIH/sida ont pour objectif de simplifier le processus de déclaration

d'une maladie qui se décline en deux phases (infection VIH puis sida). L'OFSP a élaboré un formulaire unique de déclaration complémentaire VIH/sida et supprimé la déclaration initiale sida. Le formulaire de déclaration des laboratoires n'a pas été modifié en ce qui concerne le VIH.

Ce processus de simplification concerne aussi les voies de déclaration (fig. 1). Les onze laboratoires de confirmation (tableau 1) devront dès février 2008 envoyer directement le nouveau formulaire de déclaration VIH/sida aux médecins à l'origine du test VIH positif. Ce



Déclaration de laboratoire VIH

- a Le LC envoie une déclaration de laboratoire VIH au MC (canton de résidence du patient) et à l'OSFP

Déclaration complémentaire VIH/sida

- 1 Le LC envoie un formulaire vierge de déclaration complémentaire VIH/sida au médecin qui a demandé le test VIH (MT)
- 2 Le MT remplit la déclaration VIH/sida et l'envoie au MC du canton concerné (canton de résidence du patient)
- 3 Le MC contrôle le formulaire et le fait suivre à l'OSFP

Figure 1.

Le nouveau système fonctionne sur deux déclarations.

lien direct entre les responsables des laboratoires de confirmation et les médecins est indispensable pour réaliser les tâches décrites dans le concept de test VIH et pour déterminer s'il s'agit d'une infection VIH récente.

Rôles des laboratoires de dépistage

Outre leur rôle essentiel dans le processus diagnostique de l'infection, les laboratoires de dépistage ont la responsabilité de transmettre aux laboratoires de confirmation les coordonnées précises du médecin qui a demandé le test de dépistage afin de permettre aux laboratoires de confirmation de lui envoyer le formulaire vierge de déclaration complémentaire VIH/sida. Pour rappel, cette procédure dispense les laboratoires de screening de l'obliga-

tion de déclarer directement tous les tests VIH positifs à l'OFSP.

Cette coordination de tous les partenaires est essentielle au bon fonctionnement du processus de notification du VIH/sida.

Dr Karim Boubaker
Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Santé publique
karim.boubaker@bag.admin.ch

Référence

- 1 Concept suisse de test VIH – récapitulatif actualisé du concept technique et du concept de laboratoire. Bull OFSP 51/06, 1022–1034. (www.bag.admin.ch/hiv_aids)

Tableau 1

Liste des laboratoires de confirmation VIH.

| Institution | Responsable |
|--|----------------------------------|
| BSD SRK Bern AG Murtenstrasse 133, Postfach 5512, 3001 Bern | Dr ès sc. Christoph Niederhauser |
| CHUV, Service d'immunologie et d'allergie, 1011 Lausanne | Dr Philippe Bürgisser |
| Clinique de la Source, Laboratoire Avenue Vinet 30, 1004 Lausanne | Dr ès sc. Corinne Andreutti |
| Hôpital Cantonal Universitaire, Laboratoire central de virologie Rue Micheli-du-Crest 24, 1211 Genève 14 | Dr Sabine Yerly |
| Institut für klinische Mikrobiologie und Immunologie Frohbergstr. 3, 9001 St. Gallen | Dr Detlev Schultze |
| Istituto Cantonale di Microbiologia Via Mirasole 22A, 6501 Bellinzona | Dr Gladys Martinetti |
| Labor Dr. Güntert Alpenquai 14, 6002 Luzern | Dr S. Schulze |
| Universität Basel, Institut für Med. Mikrobiologie Petersplatz 10, 4003 Basel | Dr Ingrid Steffen |
| Universität Bern, Institut für Infektionskrankheiten Friedbühlstr. 51, 3010 Bern | Dr Meri Gorgievski |
| Universitätsspital Zürich Departement für Innere Medizin, Klinik für Immunologie Häldeliweg 4, 8044 Zürich | Dr phil. Rolf Dubs |
| Viollier AG Spalnering 145/147, Postfach, 4002 Basel | PD Dr Lukas Matter |